

Règlement du
PRIX DES ARTS ET SCIENCES JOSEPH POUX

**Note à l'attention des lecteurs poursuivant
des recherches aux Archives de l'Aude en vue de publications**

Il est rappelé à tous les lecteurs que le Conseil général de l'Aude a institué en juillet 1977 un prix destiné à favoriser la publication de travaux de chercheurs de toutes formations qui par leurs qualités scientifiques font progresser la connaissance du département de l'Aude dans l'une ou l'autre des disciplines qui constituent les sciences humaines et les sciences naturelles.

Cette récompense, le Prix des Arts et Sciences Joseph Poux, est attribuée chaque année à l'auteur d'un ouvrage remarquable sur le département de l'Aude et doit aider à l'impression de ce travail.

Le jury ne prend en considération que des œuvres en langue française intéressant l'Aude et ayant été achevées dans l'année qui précède sa réunion. Toute personne désirant faire acte de candidature peut le faire savoir au directeur des Archives départementales. Elle doit déposer un exemplaire de son travail. La date limite de remise des travaux est fixée au 15 novembre. L'ouvrage déposé reste acquis aux Archives départementales et est conservé dans la bibliothèque historique du service.

Les candidats sont informés de la décision du jury dans la première quinzaine du mois de janvier.